

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2024

Convocation du 16/07/2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 17

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille.

**Excusées :**

Mmes GALLARD Corine, DUDÉ Maïté

Mme GALLARD Corine représentée par M. COUINEAU Cyrille

**Secrétaire de séance** : M. COUINEAU Cyrille

DCM2024-07-090 **Approbation règlement de la bibliothèque :**

Acte 8.9 : Domaine et compétence par thèmes – Culture

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

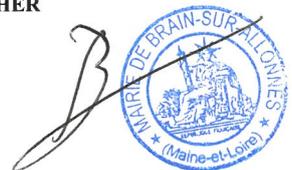
Approuve le nouveau règlement de la bibliothèque annexé à la présente.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER



## **RÈGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

La bibliothèque municipale est un service public ouvert à tous. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à l'information, à la formation et à la documentation du public.

La Municipalité a, par convention, confié la gestion de la bibliothèque et la mise en œuvre de son projet d'animation aux bénévoles de l'association « Lire à Brain ».

La bibliothèque rassemble des documents provenant des collections de la Bibliothèque départementale de prêt, de la commune et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Vous y trouverez des romans, des documentaires, des bandes dessinées, des livres pour la jeunesse, des revues, des encyclopédies, des documents sonores, audiovisuels et multimédias.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des catalogues et des documents sont libres.

Le prêt à domicile est consenti pour une cotisation forfaitaire annuelle dont le montant, approuvé par le conseil municipal, est déterminé chaque année par l'association gestionnaire.

Les bénévoles de la bibliothèque sont à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la bibliothèque.

### **INSCRIPTION ET PRÊT**

Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'adhérent doit justifier de son identité et de son adresse et compléter une fiche d'inscription. Celle-ci donne lieu à la délivrance d'une carte individuelle établie pour un an. Seul l'utilisateur inscrit pourra emprunter. Pour l'inscription d'un enfant mineur, la présence d'un des parents est obligatoire.

Pour les enfants : jusqu'à 15 documents jeunesse tous supports dont 4 DVD pour une durée de quatre semaines. Renouvelable une fois.

Pour les adultes : jusqu'à 15 documents jeunesse et adulte tous supports dont 4 DVD pour une durée de quatre semaines. Renouvelable une fois.

### **RECOMMANDATIONS**

#### **Le lecteur est responsable des livres et documents qu'il emprunte.**

Il est demandé aux usagers de prendre soin des documents qui leurs sont prêtés. Il est strictement interdit d'écrire, de dessiner ou de faire une quelconque marque sur les documents, de plier ou de corner les pages.

En cas de retard dans leur restitution, la bibliothèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents (lettres de rappels, suspension du droit de prêt).

Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé par l'emprunteur ou remboursé au prix d'achat tel qu'il apparaît à l'inventaire.

Il est strictement interdit de fumer, manger et boire dans la bibliothèque, sauf animation expressément organisée par les bibliothécaires.

Il est demandé aux adhérents de respecter le calme et le silence à l'intérieur des locaux et d'y avoir une tenue correcte. Ils ne devront en aucune circonstance être cause de nuisances pour les autres usagers et pour les bénévoles. L'accès des services intérieurs est interdit aux personnes étrangères au service.

Les enfants sont, dans les locaux, sous la responsabilité d'un adulte. Le bénévole de la bibliothèque les accueille, les conseille mais ne peut en aucun cas en assurer la garde.

L'accès des animaux est interdit, sauf en accompagnement de personnes en situation de handicap.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous pour nous aider à assurer le bon fonctionnement du service.

A Brain sur Allonnes,

Le 23 juillet 2024

La responsable de l'Association « Lire à Brain »  
Sandrine FAROUELLE

Le Maire,  
Yves BOUCHER

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et je l'accepte,

L'adhérent,